

ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative à :

**Au projet de concession de plage naturelle "Dorée" sur la
commune de Sanary-sur-Mer**

25 juin 2018 – 27 juillet 2018

CONCLUSIONS ET AVIS

1 –OBJECTIFS DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE :

Il a été procédé à une enquête publique, dans les formes prescrites par le code de l'environnement portant sur le projet de concession de la plage naturelle "Dorée" sur le territoire de la commune de Sanary.

La concession a pour objet l'équipement, l'entretien et l'exploitation de cette plage sur une emprise de 6450 m², sur un linéaire moyen de 541 m et pour une durée de 12 ans (1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2030).

Le projet de concession relève de la responsabilité du Préfet et a été élaboré sur la base du dossier de demande de concession déposé par la commune de Sanary.

2 - APPRECIATIONS GENERALES

Information du public avant et pendant l'enquête :

L'ensemble des moyens mis en œuvre par la Préfecture et la Commune ont assuré une publicité très satisfaisante à cette enquête. Les avis au public parus dans la presse ont respecté la législation et la réglementation en vigueur. Il en a été de même pour l'affichage en Mairie de Sanary opéré par la commune, et l'affichage sur le site réalisé par la DDTM.

J'ai pu vérifier que l'affichage en Mairie a été maintenu tout au long de l'enquête, Le dossier d'enquête publique était aussi accessible sur le site web de la Préfecture de même que la possibilité d'envoyer des courriels,

Sur le déroulement de l'enquête

La durée de l'enquête (33 jours) et le nombre de permanences (5 permanences) ont fait que tout intervenant désirant s'exprimer avait la possibilité de prendre connaissance du dossier et/ou me rencontrer lors de mes permanences qui se sont déroulées dans de bonnes conditions d'organisation,

Sur le projet de concession

Le dossier contenait les informations nécessaires. Il était soumis à la population dans de bonnes conditions de consultation et sa composition tout comme son contenu étaient conformes aux textes en vigueur.

3 – INTERET DU PUBLIC POUR LE PROJET DE CONCESSION,

Cette enquête a suscité un faible intérêt la part du public. J'ai reçu onze personnes qui n'ont pas fait d'observations et trois qui en ont fait. Quatre personnes en ont formulé hors permanence (Registre, courriel).

4 – CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SUR LE PROJET DE CONCESSION DE LA PLAGE "DOREE"

- Vu l'arrêté Préfectoral du 30 mai 2018 prescrivant l'enquête,
- Vu la délibération du Conseil Municipal de Sanary-sur-Mer du 28 juin 2017,
- Vu les avis au public par voie de presse et l'accomplissement des formalités d'affichage,
- Vu le dossier d'enquête publique qui a été mis à disposition du public à la Mairie de Sanary et de manière dématérialisée sur le serveur de la Préfecture,
- Vu le projet de cahier des charges proposé par la Préfecture,
- Vu le dossier de demande communale,
- Vu que l'enquête publique s'est déroulée sans incident,

- Vu les avis favorables :
 - o Du Préfet Maritime de la Méditerranée et par délégation Le Directeur départemental des territoires et de la mer,
 - o Du service du domaine public maritime,
 - o Du Directeur Départemental des Finances Publiques,
 - o Du Préfet du Var accordant dérogation aux règles d'accessibilité de la plage Dorée et dans les établissements recevant du public,
- Vu les avis recueillis auprès du public,
- Vu les réponses fournies par la Préfecture du Var aux interrogations du public exprimées au cours de l'enquête,

Considérant

- qu'il y a une volonté forte de garder l'accès libre et gratuit à la plage pour le public (surface concédée aux sous-traitants inférieure à 20 %),
- Que la continuité du passage des piétons le long du littoral doit être continuellement assurée,
- que le concessionnaire doit prévoir des cheminements pour les personnes à mobilité réduite depuis les parkings jusqu'à la mer (même si la topographie des lieux a imposé une adaptation validée par le Préfet),
- que, sur le plan environnemental, le cahier des charges précise que la Posidonie est une espèce protégée dont il convient d'assurer la protection sous toutes ses formes,
- que le dossier contient le formulaire d'évaluation simplifié des incidences NATURA 2000,
- Que les engagements du futur concessionnaire en matière d'hygiène et de sécurité, sont d'un bon niveau,

J'émetts un avis favorable au projet de concession de la plage Dorée sur la commune de Sanary-sur-Mer

Fait à TOULON le 23 août 2018

Michel VIDAL
Commissaire Enquêteur

